

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**(PERMIS OU CERTIFICAT)**

**Le projet suivant est soumis à enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée de Charleroi 227
- Identité du demandeur : Monsieur Georges LAFOSSE
- Demande de : permis d'urbanisme PU2018-255: modifier la vitrine du commerce, aménager une terrasse commerciale en intérieur d'îlot, placer des fenêtres de toit, modifier le nombre et la répartition des logements, modifier le volume, placer une cheminée en intérieur d'îlot, placer un auvent et aménager une terrasse au troisième étage

**Nature de l'activité principale : logement**

**Zone :** PRAS : zone d'habitation

- en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
- en liseré de noyau commercial
- le long d'un espace structurant

RCUZ : Règlement Communal d'Urbanisme Zoné : « Quartier de l'Hôtel de Ville »

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de l'art. 153 du CoBAT (dérogation aux règlements d'urbanisme)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

**L'enquête publique se déroule :**

À partir du **27/01/2020** et jusqu'au **10/02/2020** inclus

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

[https://data.urban.brussels/be/fr/enquetes\\_publicques](https://data.urban.brussels/be/fr/enquetes_publicques)

**Le dossier est également consultable à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- À l'adresse suivante : Service de l'urbanisme, place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 18h
- Le mardi entre 18h et 20h sur rendez-vous (pris par téléphone au n°02/536.02.15 au plus tard la veille avant 16h).

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
  - o À l'adresse mail : [urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be](mailto:urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be)
  - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- Le mardi 03 mars 2020 entre 8h et 19h.
- À l'adresse : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles, le 21/01/2020

Le Secrétaire communal,

Par le Collège,

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevine déléguée,

Laurent PAMPFER

Catherine MORENVILLE,  
Echevine de l'Urbanisme.

**COMMUNE DE SAINT-GILLES**  
**SERVICE URBANISME**

**ENQUETE PUBLIQUE**  
**(Publicité légale)**

**ATTESTATION D’AFFICHAGE**

Transmis au service Prévention / Stewards , pour vérification sur place et à retourner au service de l’Urbanisme immédiatement après expiration du délai.

Chantier : Chaussée de Charleroi 227

Date d’affichage : 24/01/2020

Date d’expiration du délai pour les observations et réclamations : 10/02/2020

Le soussigné, agent délégué de l’Administration communale de Saint-Gilles, certifie que l’avis ci-annexé a été affiché sur affiches rouges de format DIN A3 (l’affiche doit se trouver à 1m50, aux accès du bien concerné et à cent mètres de part et d’autre le long de la voie publique ou aux premiers carrefours).

Saint-Gilles, le

(signature)